



AÉRONAUTIQUE-CLUB DE FRANCE

CENTRE D'INSTRUCTION AERONAUTIQUE FONDE EN 1897

AÉRODROME DE MEAUX-ESBLY 77450 ILES-LES-VILLENROY

email: aeronautique.cdf@orange.fr

Tél: +33 01 60 04 24 40

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 Octobre 2018

Etaients présents

LAMY Philippe (Président),
MERCIER Philippe (Secrétaire)
PETIT Dany (Secrétaire adjointe),
PETIT Jean-Claude (Chef pilote),
DURANTEAU Frédéric, WARLINSKI Richard., ALLARD Jean, ASSALIT Claude, BRIDOUX Patrick

Absents :

VASTER Bernard (Vice-président), excusé – pouvoir à Dany PETIT.
BOSQUET Daniel (Trésorier) excusé
COLLOMB Jérémie
LANCELOT Julian, excusé

Le Président ouvre la séance à 14h30,

Heures de vol et membres

Le club compte à ce jour 91 membres et vient d'inscrire 3 nouveaux pilotes dont 1 élève. Un second élève doit s'inscrire prochainement. 613 heures de vol ont été effectuées à ce jour. Au moment du CA, les heures du Raid Latécoère ne sont pas encore enregistrées. Les heures de vol effectuées par avion se répartissent de la façon suivante :

- EJ : 231 hdv
- ET : 200 hdv
- ES : 94 hdv
- RV : 131 hdv

Le club manque de F(I) afin d'assurer l'instruction des élèves et d'assurer le développement de l'école. Le Président propose en accord avec le Chef pilote, que dès à présent, les forfaits « découverte » soient réalisés par les pilotes "baptêmes" afin de soulager les F(I) qui doivent se consacrer pleinement à leur tâche d'instruction avec les élèves. Afin de faire face à ce manque d'instructeurs, le club doit recruter de nouveaux F(I). Les contacts pris à ce jour n'ont pas donné satisfaction. Le recrutement de nouveaux F(I) est URGENT. La solution de salarier un F(I) doit être étudiée en détail. **Philippe MERCIER doit faire le point lors du prochain CA concernant les contacts pris pour recruter de nouveaux F(I).**

Concernant le forfait « découverte », **Frédéric DURANTEAU doit rédiger pour le prochain CA une fiche pédagogique permettant de décrire précisément les attendus de ce type de vol pour les pilotes qui seront en charge de ces forfaits.**

Une réunion avec l'ensemble des instructeurs de l'aéroclub doit être calée afin d'aborder entre autre les objectifs du club, le mode de fonctionnement envisagé et les problèmes rencontrés en matière d'instruction. Cette réunion devra se dérouler en présence du responsable SGS. Il est envisagé de renforcer le volet relationnel avec les élèves. **Philippe MERCIER prendra contact avec les élèves afin d'établir un état des lieux de la situation, identifier les problèmes rencontrés et les propositions pour améliorer la situation de l'école. Un compte rendu sera fait pour le prochain CA.**

L'instructeur reste en relation directe avec l'élève et gère l'intégralité de la formation et des RDV à prendre dans le cadre de cette formation.

Comptabilité - Trésorerie

Le compte courant est actuellement à 15 977,78 euros. La situation s'est améliorée en partie grâce à la règle des 100 euros minimum sur le compte afin de pouvoir réserver un aéronef, mais aussi parce que les pilotes ont volé plus dernièrement. Le Club dispose d'une trésorerie sur compte annexe de 50 000 euros qu'il faut préserver.

Avec l'accord d'ADP, le Club sous-loue depuis le 8 août un bureau à France ULM ainsi que deux salles (salle de cours et atelier) pour moitié, ce qui va permettre de faire rentrer 566,00 euros par trimestre. Un bail est établi entre France ULM et l'ACDF pour permettre cette sous-location.

Dany PETIT fait le point financier (situation des règlements) et administratif pour la prochaine réunion du CA sur les propriétaires d'aéronefs qui louent une place dans le hangar ACDF (situation des comptes, mise à jour des papiers administratifs).

Sorties Club- Animation

Une soirée de présentation du raid LATECOERE par les intéressés (projection de photos, film et récit du raid par les intéressés) et « Beaujolais » est prévue à l'aéroclub le vendredi 16 Novembre.

Une sortie aérienne est prévue à CAMBRAIS le 24 novembre prochain. Il serait intéressant de pouvoir y associer deux élèves pilotes avancés dans la formation. **Philippe MERCIER prend contact avec les élèves du Club afin de trouver 2 candidats éventuels.**

Sécurité

Une réunion aéro-diagnostic doit être arrêtée pour travailler sur les questions de sécurité du club.

Salle Jacques PETIT

Le Club propose de baptiser la salle de préparation de vol du club-house, Salle « Jacques PETIT » en mémoire de notre Chef Pilote décédé récemment. Il s'agira d'apposer une plaque après accord de la famille. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Philippe Lamy s'occupe de la plaque. L'inauguration de la salle Jacques Petit se fera lors de la soirée du 16 novembre.**

Openflyers

Il est proposé de mettre en place le système de réservation OPENFLYERS pour le début de l'année 2019. L'option retenue est l'option Business + pour un montant de 900,00 € HT par an. Ce prix comprend notamment le paramétrage, le support technique, l'absence de publicité et plus particulièrement le TPE virtuel en ligne. Le système doit être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2019.

L'acquisition du système de réservation et de suivi des vols est adoptée à l'unanimité dans sa version business de 900,00 € HT par an comprenant le TPE.

Afin de mettre en œuvre le nouveau système un travail important de saisie doit être réalisé. Il est convenu l'intervention des personnes suivantes pour la saisie :

DURANTEAU Frédéric : le samedi matin
Patrick BRIDOUX : Vendredi matin et mercredi matin
Claude ASSALIT : saisie à partir de son domicile
Philippe MERCIER : Vendredi après-midi
Philippe LAMY : Mercredi

Les saisies se feront en concertation avec Dany PETIT et Daniel BOSQUET

DTO

Le club doit mettre en place la DTO qui regroupe la formation et la sécurité avec des règles de fonctionnement spécifiques. L'inscription du club pour poursuivre les formations en cours est impérative avant avril 2019 et au plus tôt afin d'éviter la saturation des services administratifs à l'approche de l'échéance. Le formulaire d'inscription doit être envoyé sous quinze jours via la plateforme SMILE de la FFA.

La mise en place de la DTO implique de nouvelles règles de fonctionnement à formaliser pour le club ("on fait ce qui est écrit, on écrit ce que l'on fait"), ceci pour différentes thématiques. Un audit de la DSAC est attendu dans les 6 prochaines années suivant l'inscription. Certains clubs ont été auditionnés assez rapidement.

La mise en place de la DTO nécessite une rigueur de gestion pour :

ARCHIVAGE : tous les documents de formation doivent être conservés pendant 3 ans (programmes, bilans, dossiers pilotes..) et l'archivage doit être protégé (RGPD).

RGPD : Le club doit assurer la mise en sécurité des données personnelles des pilotes. Le stockage de ces données doit être sécurisé et non accessible par les personnes non autorisées. Les accès aux ordinateurs doivent être sécurisés.

PROGRAMME DE FORMATION : Le programme de formation doit être rédigé, expliqué et présenté à l'autorité de contrôle.

SECURITE : L'information, les bilans annuels, les moyens, les méthodes, les mises à jour doivent pouvoir être présentés et commentés à l'autorité de contrôle. Le bilan annuel de la sécurité doit être envoyé à l'autorité compétente. Les archives doivent être conservées 5 ans.

Un travail important d'organisation doit être mené ou chaque membre du Conseil d'Administration doit s'impliquer pour définir le plan d'action, les objectifs, les actions, les responsabilités et assurer le suivi.

Concernant la formation, il n'y a plus de présentiel obligatoire mais chaque club doit se positionner afin de savoir s'il fonctionne en e-learning seulement ou s'il prévoit du présentiel dans sa formation. Il n'y a plus de Chef Pilote.

Le Conseil d'Administration se termine à 16h30. **La prochaine réunion du Conseil d'administration est prévue le 1^{er} décembre à 14h.**